

REUNION DU 29 JUIN 2000

Convocation du 19 juin 2000

Affichage du 3 juillet 2000

L'an deux mil, le 29 juin, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Claude GUIBERT, Maire.

Etaient présents : Mlle BARTHELEMY, Mrs FOUQUET, MOUCHOT, TANTY, Adjoints,
Mmes PICHOT, WATSON, Mrs BOUTIN, FORTIN,

Absent excusé : Mrs CHEVE, LE FEBVRIER, PITHOIS

Secrétaire de séance : Alain BOUTIN

Avant de commencer la séance, le Maire demande au Conseil d'ajouter en deuxième point à l'ordre du jour la question de la communauté de communes. Aucune opposition.

Personne n'ayant d'observations à formuler, le compte rendu de la réunion du 26 mai dernier est adopté à l'unanimité.

INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Il convient de nous prononcer, avant le 10 juillet prochain, pour donner ou non notre accord de principe pour participer à un syndicat qui regrouperait toutes les communes concernées.

Le projet réside dans une interconnexion complète pour une sécurité maximale en cas de problème d'un forage, avec prise en charge par le syndicat des châteaux d'eau. Il s'agira d'une extension du syndicat déjà existant (COLTAINVILLE - SOULAIRES), ou de la création d'un nouveau syndicat. Dans un premier temps, le syndicat ne prendra en charge que la production. La commune restera maître de la distribution de l'eau, comme c'est le cas actuellement.

Le Maire rappelle que le forage qui nous fournit actuellement ne répond pas aux normes européennes, notamment pour le taux d'atrazine.

Par ailleurs une fuite a été détectée sur l'un des réservoirs de notre château d'eau. Elle a été colmatée, mais imparfaitement. Un devis existe, d'environ 140.000 francs, relatif à la mise aux normes de nos réservoirs. La question a été posée au Conseil Général de la prise en charge par le syndicat, en cas d'emprunt par la commune pour faire procéder à ces travaux. La réponse est négative, le syndicat n'ayant pas encore d'existence propre.

Le Maire rappelle également que les subventions accordées sont plus conséquentes pour un syndicat que pour une commune seule.

Il pense donc que l'adhésion à un syndicat de production ne présente aucun inconvénient pour la commune.

Des travaux seront à prévoir, notamment sur la ligne qui amène l'eau, qui passera par le Chemin de Berchères, pour alimenter également BERCHERES et BOUGLAINVAL.

P. MOUCHOT s'inquiète de l'incidence sur le prix de l'eau. Des études montrent que cette adhésion amènerait une baisse des tarifs pratiqués.

F. TANTY s'interroge cependant sur le devenir des communes, dont la production d'eau est un moyen de financement non négligeable.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à une adhésion à un syndicat de production

d'eau, incluant les châteaux d'eau.

Le Maire revient sur la fuite du château d'eau. Le problème a été résolu ce matin, par isolement du réservoir en cause. Tous les réservoirs ont été vidangés. 3 réservoirs sur 4 restent donc en fonctionnement.

J. FORTIN évoque la visite périodique des réservoirs. Qui est responsable en cas de problème ?

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire expose que les communes sont de plus en plus incitées à se regrouper en communautés. Des différences se font ressentir dans les subventions versées, selon qu'elles concernent une communauté ou une commune seule.

Par ailleurs, la Dotation Globale de Fonctionnement prévoit une allocation spéciale d'environ 150 francs par habitant. Le regroupement des communes paraît inéluctable. Il semble qu'une décision à brève échéance profiterait à la commune. La dotation supplémentaire pourrait être versée sur l'exercice 2001.

Dans le canton, trois pôles existent définies par le Schéma Directeur :

. EPERNON : avec les communes de HANCHES, DROUE, GAS et ST MARTIN DE NIGELLES.

. GALLARDON : La volonté du Maire étant très précisément de ne pas trop s'étendre. Communes de BLEURY, ST SYMPHORIEN, YMERAY, ECROSNES.

. MAINTENON : Passivité totale du Maire.

Les Maires de PIERRES, SAINT PIAT et CHARTAINVILLIERS souhaitent sortir de cet immobilisme.

Les Conseils Municipaux ont la possibilité d'écrire au Préfet, qui a le pouvoir d'inclure d'autorité MAINTENON dans le regroupement. Le Maire pense qu'il est de l'intérêt de la commune de faire avancer les choses. La communauté de communes devant être continue, il paraît plus vraisemblable d'y inclure MAINTENON.

F. TANTY s'inquiète du pouvoir de veto de MAINTENON dans les décisions ultérieures, et demande si la contrainte est la bonne solution.

Le Conseil donne son accord pour que le Maire officie dans le sens d'un regroupement avec les communes **autour** de MAINTENON.

SYNDICAT SCOLAIRE

Le compte administratif a été adopté sans problème majeur.

Concernant la construction, Mr DUBOIS souhaite une étude sérieuse de lois qui permettent aux communes de se rétracter, si le montant des investissements paraît trop important.

P. MOUCHOT a préparé une étude avec le Conseil Général. Les subventions s'élèvent à 250.000 francs par classe de 60 m² minimum. La DGE représente 30 à 40 % du montant H.T. de la dépense.

L'étude porte sur 2 hypothèses : 3 classes ou 5 classes, chaque projet comprenant 3 annexes (1 préau - salle EPS, 1 salle des professeurs, 1 salle bibliothèque - informatique) subventionnées comme des classes. Les deux projets se différencient par la superficie (150 m²) et par la charge financière (emprunts supplémentaires de 85.000 F sur long terme, 176 000 F sur court terme).

Quel que soit le projet retenu, il faut compter environ 6.000 francs le m².

Le comité syndical se réunit demain soir. Les délégués espèrent faire démarrer le projet, c'est-à-dire voter pour la recherche d'un architecte.

Le Maire expose que l'avantage pour la commune de la construction d'une unité scolaire est considérable. Peut-être faut-il faire preuve de bonne volonté, en proposant un aménagement de

l'aire de loisirs, sur le plan sportif par exemple, qui profiterait à la fois à l'école et aux habitants des 4 communes.

P. MOUCHOT expose que la question de la restauration sera certainement posée. C'est une gestion très lourde.

F. TANTY expose que la Régie de Transports pourrait utiliser ses fonds bloqués en investissement pour l'édification d'un garage pour le car scolaire appartenant au syndicat, ce garage pouvant à terme se transformer en local de rangement.

La commune de SOULAIRES est toujours réticente au projet, à cause du transport scolaire. F. TANTY pense qu'il est tout à fait possible d'envisager un transport direct de SOULAIRES à CHARTAINVILLIERS, et ensuite SAINT PIAT.

Le conseil d'école a débattu notamment d'un problème de racisme auquel a été confronté un instituteur, de la part d'un élève de CM1.

Environ 330 élèves sont prévus pour la prochaine rentrée.

SYNDICATS ET COMMISSIONS

S.I.P.A.C. : aucune délégué n'a pas se rendre à la réunion.

S.D.A.U. : remboursement d'un montant de 200.000 francs à la commune d'EPERNON. Présentation des 3 pôles, avec débat sur l'intercommunalité.

SYMVANI : Compte administratif et compte de gestion adoptés. Le transport, l'épandage et les études et recherches représentant les 3 plus gros postes financiers.

La superficie d'épandage a été augmentée, permettant d'évacuer 13.000 m³ de boues. Problème du devenir des boues : incinération par pulvérisation à l'étude.

Syndicat de CHANGE : Quorum non atteint lors de la première réunion. 2 agents d'entretien à 20 h/semaine, à compter du 1er septembre. 4 CES pour encadrer. Très forte progression des effectifs pour la prochaine rentrée. Une réunion des 4 maires est prévue.

Compte administratif et budget supplémentaire adoptés.

Achats de lits supplémentaires, de tentes, et de cloisons pour la cantine.

Projet d'agrandissement de CHANGE, avec notamment un centre d'apprentissage de natation. Le Maire demande une étude de marché pour ce projet, et inclut-il la garderie - restauration ?

Syndicat de la Vallée de l'Eure : Problème de quorum. Compte administratif et budget supplémentaire votés. Les subventions pour la remise en état de passerelles ou lavoirs passent de 40 % à 60 %.

Charte Environnement : bilan de la première année satisfaisant. 6 Objectifs, dont la qualité de l'eau, le tri et le traitement des déchets, l'amélioration du cadre de vie dans le milieu urbain. 10 emplois jeunes créés par le Conseil Général, 1 par le CAUE.

Collège : Approbation du compte administratif . Un employé à la retraite en 2001. Extension du petit gymnase avec local de rangement. Budget supplémentaire adopté.

QUESTIONS DIVERSES

La fête médiévale organisé par le Comité des Fêtes a été une grande réussite. Il est prévue une réunion des bénévoles pour remerciements.

Le Conseil Municipal adopte l'appellation de CARNUTES pour les habitants du village, sous réserve de protestations pertinentes de la part de la population (suite à insertion dans la VOIX DU FROU).

Emploi jeune : dossier envoyé à la Direction du Travail. A priorité pas de problème. Un mois de délai maximum.

L'ASFEDDEL nous a proposé une candidate. Contrat de 3 mois à partir du 13 juillet.

Le Maire présente les rapports sur l'eau et l'assainissement, relatifs à l'exercice 1999. Il fait remarquer que le prix de l'eau n'a pas changé depuis 1994 malgré de lourds investissements. Aucune remarque sur ces rapports.

Les restes à réaliser repris au budget primitif ont été mal imputés. Il convient de faire un transfert de fonds du compte 23 au compte 21. Accord unanime du Conseil Municipal.

Demande précise et réitérée d'un administré, concernant le stationnement rue de la Mairie, jugé anarchique.

Le fossé de la Vallée du Vau a été reprofilé complètement pour l'écoulement des eaux pluviales, dans le cadre de la nouvelle station d'épuration. Problème des personnes voulant accéder aux champs ou bois.

Le Conseil ne donne pas suite à la demande de subvention formulée par le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

La commune n'a pas été retenue pour le tirage au sort des jurés d'assises.

Les travaux de la rue de la Libération devraient commencer mi-juillet.

Transfert prévu du transformateur rue de Gallardon dans la rue Jean Moulin, pour enfouissement du réseau moyenne et basse tension.

Courrier de l'ADMR pour remerciement du versement de la subvention.

Projets dans les 6 mois : Achever la station

Faire avancer le projet de construction de l'école

Progresser dans la communauté de communes

Dossier de reprise des tombes du cimetière (commission à créer)

Aménagement de l'aire de loisirs après construction de l'école

Travaux à prévoir en 2001

Contrat eau

L'indemnité de fonctions des Maires a été revalorisée de façon importante. Le maximum de l'indemnité est aujourd'hui de 7.000 francs par mois. Tous les maires peuvent choisir d'interrompre leur activité professionnelle pour exercer leur mandat à plein temps. Le Maire exprime qu'il ne

briguera pas un nouveau mandat de maire, et qu'il peut s'agir en l'occurrence d'une véritable rémunération pour le futur maire de la commune, si le Conseil futur en décidait ainsi. Il est donc important de faire passer le message.

TOUR DU TAPIS

J.C. FOUQUET : annonce qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections.

P. WATSON : demande si d'autres C.V. ont été reçus pour le poste emploi jeune. Réponse négative.

J. FORTIN : signale les arbustes à tailler devant l'habitation des BELDON, rue du 11 Novembre.

C. PICHOT : Demande où en est la négociation avec Mme MANICACCI (pour achat d'une bande de terrain). Demande si on peut profiter des travaux actuels pour remodeler l'ancien terrain de boules. J.C. FOUQUET pense qu'il vaut mieux attendre la fin des travaux (automne).

F. TANTY : A été questionné sur la ligne de bus en direction de CHARTRES pour la rentrée prochaine. Pas de nouvelles du Conseil Général.

Signale la création d'un poste emploi jeune à BLEURY, pour animation de la commune. a étudié. Fête du sport le 23 septembre prochaine. Accord de principe de la majorité des participants de l'an dernier. Réunion prévue en septembre. Il faudrait retracer les lignes du terrain de basket, et prévoir un revêtement plus fin pour le terrain de boules de l'aire de loisirs. Faut-il renouveler l'opération tee-shirts imprimés ? Voir si le Comité des Fêtes veut nous rétrocéder quelques exemplaires de la la Fête médiévale

M. BARTHELEMY : 110 francs de don au CCAS suite à la vente, lors de la Foire à Tout, de lots anciens. Mentionne l'état défectueux des placards de cuisine de la salle polyvalente.